



N° BLA/43 – 15 juin 1963

DEBAT AUTOUR DU MARIAGE MIXTE EN TUNISIE

A l'issue de son dernier congrès (26-29 décembre 1962), l'Union nationale des femmes de Tunisie (UNFT), après l'étude de la question du mariage avec les étrangères, adoptait la motion suivante : (Le troisième congrès) "demande au gouvernement de prendre toutes les mesures utiles afin de pallier à ce danger, car notre pays traverse une période transitoire qui demande la coalition de toute la population, hommes et femmes et que, par conséquent, l'infiltration au sein de notre société d'éléments étrangers risquerait de compromettre notre bonne organisation, l'avenir de notre société et notre nationalisme". La motion ajoutait en outre que ce danger avait été mis en évidence à l'occasion de la tentative de complot contre la sûreté de l'État par des dissidents dont quelques-uns étaient mariés avec des étrangères.

Ainsi ce délicat problème était-il de nouveau débattu sur la place publique. Nous en avons déjà assez parlé longuement ici¹, mais il est instructif de parcourir les arguments avancés de part et d'autre dans la polémique présente. Les opinions évoluent selon les lieux, selon les circonstances historiques aussi. Aux raisons traditionnelles avancées contre ce genre de mariage s'opposent des motifs nouveaux appelant à la tolérance et à la liberté individuelle.

Le problème lui n'est évidemment pas nouveau en Tunisie. Ces dernières années la revue féminine "Faïza" avait ouvert ses pages aux correspondants "pour" et "contre"². Les lecteurs et lectrices opposés à ce mariage étaient nombreux, surtout après l'affaire de Bizerte, et certaines lettres précisaient même qu'on refusait les Françaises. D'autres mettaient en garde contre le racisme de pareilles positions, soulevaient le problème de l'instruction et de l'évolution des jeunes filles tunisiennes, avançaient même que ces mariages étaient une question de "mektoub" et qu'on n'y pouvait rien. Une Tunisienne de Sousse écrivait que la grande question était celle des enfants. "Ils seront élevés dans la foi musulmane. Quant à l'éducation il me semble qu'elle (la femme étrangère) peut sans crainte leur donner celle qui aurait été la leur si elle avait épousé un homme de sa confession et de son milieu. Cela n'aura aucune répercussion sur leur conduite et leur mentalité. L'émancipation et l'Islam peuvent aller de pair".

L'avis de la revue "Faïza" était que la position la plus saine consistait à laisser les gens en paix : "Le mariage est en effet quelque chose de personnel, de presque sacré, une affaire toute intérieure". Le problème cessera le jour où nos filles et nos garçons seront plus mûrs. Mais de là à

¹ Sur le mariage mixte, voir COMPRENDRE, blanc, n° 9, 13/4/57 ; n° 10, 10/9/57 ; bleu, n° 9, 19/2/57 ; n° 19, 15/11/59 ; n° 28, 1/6/61 ; jaune n° 8, 30/6/57.

² Voir n° 16, juin ; 18, octobre ; 19, novembre ; 20, décembre 1961 ; 21, janvier ; 22, février et 24, avril 1962.

conclure que c'est la faute de nos filles, non. C'est la faute de tout le monde, des filles, des garçons et surtout du système d'éducation de la société" (n° 19, novembre 1961). Le problème des religions se pose tout de même avec acuité, reconnaissait-on. Reste le problème des enfants, à "l'esprit plus ouvert" certes, "mixtes en tout" (selon certaines lettres) ! En tout cas, "les mariages mixtes les plus réussis, l'expérience le montre, sont ceux où soit la femme, soit l'homme s'est adapté entièrement aux conditions de vie de l'autre".

Sur ce, surgit la motion de l'UNFT. Telle qu'elle était formulée, elle ne pouvait que soulever un concert de protestations. Le réquisitoire manquait, en effet, de nuances. Des enquêtes de "La Presse" et de "Jeune Afrique" vont nous permettre de suivre le débat.

UNE INTERVIEW DE Mme RADHIA HADDAD, PRESIDENTE DE L'UNÎT (La Presse, 9/1/63) :

Selon cette interview l'organisation féminine en question n'a évidemment pas voulu faire preuve de fanatisme ou de racisme. Ce qui est visé ce n'est pas le mariage avec les européennes particulièrement mais tout aussi bien le mariage avec les Égyptiennes, les Syriennes, les Chinoises. Il n'est pas davantage dans l'intention des dirigeantes de désunir les ménages mixtes existant, mais de mettre en garde les générations à venir. Un jour peut-être, dit Mme Haddad, nous pourrons œuvrer pour le rapprochement des peuples ; aujourd'hui par contre c'est le temps des complots ! "Nous sommes en pleine révolution et l'amour de la patrie doit passer avant tout autre chose. Il doit sacrifier l'amour, les enfants, tout. Comment faire confiance aux étrangères puisqu'elles ont, elles-mêmes, abandonné leur patrie ?".

1° Les étrangers ont donc un effet pernicieux

"Leur effet est pernicieux sur les hommes tunisiens qui en arrivent à ne plus aimer leur patrie. La preuve m'en a été donnée par un fonctionnaire tunisien qui a dit : "Si on me séparait de ma femme, je quitterai le pays". Nous ne sommes pas contre la liberté des personnes, mais nous sommes en pleine révolution et les exigences du socialisme passent avant tout et demandent une certaine discipline".

Parmi les comploteurs certains étaient mariés avec des étrangères. L'argent lui s'en va à l'étranger. Quant à ces femmes elles sont complexées ; elles forment de véritables franc-maçonneries en se concentrant en noyaux, en sortant ensemble, en habitant dans les mêmes immeubles. A ces motifs s'ajoute celui de la religion et des coutumes. "J'ai connu, dit Mme Haddad, un jeune homme qui a rompu ses fiançailles avec une étrangère car elle ne pouvait supporter la musique arabe, alors qu'il aimait les chansons de Saliha. Un autre homme, marié, a toujours été privé de la cérémonie de l'immolation du mouton qu'il aimait beaucoup car cela déplaisait à sa femme étrangère".

Bref, "Bien qu'on ne veuille pas le dire franchement, les mariages avec les étrangères sont toujours ratés. Les familles ne sont jamais réussies et heureuses".

2° Le problème est crucial pour les enfants

La présidente de l'UNFT cite un certain nombre de cas navrants. Elle a entendu aussi une petite fille de 8 ans, issue d'une famille bourgeoise d'anciens cheikhs, dire devant elle : "Je préfère être punie que d'apprendre le Coran". "Il aurait été plus normal, ajoute Mme Haddad, d'attendre que cet enfant ait 20 ans pour qu'elle choisisse sa religion".

Mais enfin le problème ne se pose que pour quelques années seulement. Le niveau de vie va s'élever et la question ne se posera plus. Pour le moment, lisons-nous, les jeunes hommes tunisiens ont failli à leur promesse : de Tazarka, par exemple, là où les Tunisiennes avaient été violées par des Légionnaires ; ils avaient juré d'épouser des Tunisiennes. Mais aujourd'hui ils l'ont oublié. D'après les chiffres cités, ces mariages augmentent. En 1961, 54 étudiants rentraient en Tunisie avec des étrangères. En 1962, ce chiffre est passé à 75.

"Est-il juste que les étudiants s'amuse à l'étranger avec l'argent des bourses que le peuple tout entier a gagné à la sueur de son front et épousent des étrangères frustrant ainsi les Tunisiennes d'un bien être qu'elles méritent ?"

En Russie, paraît-il, les étudiants chinois ne peuvent se marier durant leurs études. En Yougoslavie, les hauts fonctionnaires n'ont pas le droit de prendre des étrangères pour épouses, etc. Ces étrangères seraient plus instruites ? Faux argument, car "les Tunisiens ramènent des midinettes, des filles des campagnes". La dot trop élevée? Elle tend à disparaître. Enfin si des Tunisiennes épousent des étrangers, les hommes sont les premiers à crier au scandale. Et lorsque ces Tunisiens veulent se marier, ils choisissent, eux, des filles de 15 ans qui ne sont jamais sorties ou alors ils épousent des étrangères. "Les jeunes hommes tiennent en réalité, plus que les filles aux anciens principes".

Bref aucun argument ne vaut pour l'instant en faveur des mariages mixtes, selon Mme Haddad.

LA POLEMIQUE

Le réquisitoire de l'Union nationale des femmes était quand même excessif. D'un peu partout des lecteurs écrivent à "La Presse" qui ouvre, pendant plusieurs jours, un dossier sur cette question. Les positions "contre" sont assez nombreuses.

I° CONTRE LA MOTION

Avant tout cette motion est une atteinte à la liberté. "Je pense que la question du mariage mixte est du seul ressort de la personne même : chacun a le droit d'épouser qui lui plaît" (étudiant en chimie, 18 ans, 9/1/63), "Je suis contre... On ne doit pas créer une loi interdisant le mariage avec des étrangères car cela porte atteinte à la liberté" (étudiante à Tunis, 9/1/63). "Tout cela se résume en la liberté individuelle. Amour pour la patrie ne veut pas dire forcément amour pour une compatriote", fait remarquer une étudiante en 2^{ème} de droit (11/1/63). "Je proteste avec véhémence, dit un étudiant en lettres (11/1/63), contre la motion adoptée : elle constitue une atteinte à la liberté individuelle et à la personnalité du citoyen, en même temps qu'à la personnalité de la jeune fille tunisienne dont elle tend à faire une sorte de "marchandise locale" à faire profiter du droit du "protectionnisme"... La jeune fille doit conquérir et non être imposée". Un autre voit là une semblable menace pour les libertés individuelles. "Une telle motion dit-il, est d'autant plus surprenante qu'en Tunisie les femmes viennent à peine d'être émancipées" (Jeune Afrique, 21-27/1/63). Une enquête de Josette Ben Brahem dans Jeune Afrique (4-10/2/63) révèle les mêmes réactions de la part des jeunes filles : "J'ai été stupéfaite de voir ce problème soulevé à l'échelle nationale. Il y a là une fausse conception du nationalisme et du patriotisme. Ce problème relève de l'individu seul", dit l'une, "La question est d'ordre privé dans laquelle l'État n'a pas à intervenir", dit une autre. Et encore : "Position inhumaine et rétrograde". Que pensez-vous des étrangères qui ont épousé des Tunisiens ? demande-t-on à ces jeunes filles : "Rien. Il n'y a aucune attitude spéciale à prendre. On peut penser quand même qu'elles ont sûrement fait des sacrifices et qu'elles ont dû abandonner leur famille. Et que souvent elles sont accueillies avec froideur". Et des Tunisiens qui ont épousé des étrangères ? "là aussi, cela les regarde".

Une longue lettre aligne les motifs d'opposition à cette motion qualifiée d' "initiative irréfléchie" ne pouvant que nuire au prestige de la Tunisie dans le monde entier (Jeune Afrique, 4-10/2/63). Selon le correspondant cette motion : 1) met en cause le Coran et le prophète, 2) est une atteinte aux principes de l'Islam et de l'arabisme, 3) est une atteinte grave au bourguibisme universaliste, antiraciste, 4) est une mise en cause de la liberté individuelle, 5) est une atteinte à la déclaration universelle des droits de l'homme, 6) enfin, l'UNFT est censée défendre la famille et ne pas y jeter le trouble. Un seul régime contemporain, celui d'Hitler, a interdit certains mariages. Enfin, l'UNFT porte atteinte à la dignité de la femme tunisienne qui n'est pas une marchandise qu'on doit protéger par des lois contre l'importation. "En conclusion, lisons-nous, j'invite l'UNFT à s'occuper de la promotion de la femme, de son éducation et de l'élargissement de son horizon dans le sens bourguibiste libéral, universaliste et non dans le sens fasciste, réactionnaire et antimusulman". D'autres lettres évoquent Hitler, les États ségrégationnistes d'Amérique et d'Afrique du Sud...

Que dire après cela ? Tous les arguments sont épuisés, y compris celui, capital, de fasciste... ! Ce n'est pourtant pas tout. Un groupe de jeunes filles de philo, et de sciences expérimentales déclare (La Presse, 9/1/63) : "Stupéfaites par l'attitude de nos aînées, nous aimerions rappeler que nous ne sommes pas au XX^e siècle pour retomber dans les idées moyenâgeuses, réactionnaires et fascistes... Plutôt que dans une loi raciste c'est dans leur propre valeur que les jeunes tunisiennes ont à chercher toute garantie". Un professeur agrégé considère aussi cette position comme du racisme, du séparatisme, un obstacle d'un autre siècle à la fraternisation universelle (10/1/63). L'UNFT a fait preuve d'un esprit de vengeance dit un étudiant d'Aix en Provence, Raouf Saïd (Jeune Afrique 4-

10/2/63). "Motion très irréfléchie", elle devrait "provoquer un concert de protestations et de huées" (lettres de Tunis et d'Abidjan, ibidem 25-3/3/63).

Certains ne sont ni pour ni contre laissant précisément à chacun la liberté de choisir son épouse ou son époux, estimant encore que ce n'est pas un problème ou que c'est un faux problème. En tout cas, pense une étudiante, "jamais on n'a mieux et tant humilié les jeunes tunisiennes" (La Presse, 11/1/63). C'est, du reste, l'avis d'un certain nombre : "interdire le mariage mixte pour "caser" la jeune fille tunisienne plus facilement ce n'est pas la défendre, c'est l'humilier" (Jeune Afrique, 4-10/2/63).

Des correspondants essaient de voir plus loin, recherchant les aspects positifs de l'union mixte. Un haut fonctionnaire de 35 ans marié à une nordique : "La motion de l'UNFT est une véritable mesquinerie. Lorsqu'un Tunisien épouse une étrangère cela ne veut absolument pas dire qu'il méprise les femmes tunisiennes ou qu'il les sous-estime. C'est un phénomène naturel, accidentel, une sympathie spontanée, au dessus de toute considération nationale ou raciste. C'est pour cela que je crois qu'il n'y a pas de phénomène sociologique généralisé, mais plutôt une série de cas individuels. Le mariage mixte élargit l'horizon ; il permet de mieux connaître et comprendre les autres... Parmi les désavantages que certains déclarent trouver dans le mariage mixte, il y a l'éducation des enfants, je pense quant à moi que cela dépend de l'équilibre familial... On parle aussi du manque de fidélité des épouses étrangères ; cela est tout simplement stupide. Quant aux traditions, à la culture, à la race est-il besoin de dire que la Tunisie est terre de rencontres, de mélanges de races, de civilisations diverses" ? (La Presse, 9/1/63), "Je suis pour les mariages mixtes qui feront de vos enfants des êtres riches de santé ? Si les Tunisiens épousent des étrangères, poursuit la correspondante, c'est qu'ils ne veulent pas se voir imposer une femme choisie par leur famille. L'échec est dû, à son avis, au fait que la famille tunisienne (côté femmes) n'accepte pas la femme étrangère et le plus souvent œuvre à creuser un fossé entre les deux époux. La même personne est pour les mariages mixtes à condition toutefois qu'il soit précisé avant le mariage que les enfants prendront telle ou telle religion, auront telle ou telle instruction et éducation (10/1/63).

Le problème de l'évolution des jeunes filles n'échappe pas aux correspondants. Les Tunisiennes interviewées par J. Ben Brahem remarquent que les filles vivent un conflit intérieur entre l'éducation traditionnelle qu'elles ont reçue et une vie différente. Il faut réclamer que les écoles soient toutes mixtes à partir des classes primaires, disent-elles. En tout cas, elles entendent épouser l'homme qu'elles aimeront vraiment. "S'il est musulman, dit l'une, ça va. S'il ne l'est pas, ma foi... je l'épouserai quand même, mais je sais très bien que cela soulèverait des tempêtes". "Même avec un Tunisien, le mariage est une chose difficile à faire accepter en Tunisie, si on choisit soi-même son mari" dit une autre. Elles pensent aussi qu'il faut aider l'étrangère à s'adapter. Quant aux enfants issus de mariage mixte ou non, il faut pour eux que la famille soit unie et heureuse. Une fille, Jamila, née d'un mariage mixte, donne son opinion³ : "Je place au dessus de tout le fait de connaître beaucoup de gens de tous les pays, parce que cela représente pour moi un enrichissement, aussi bien sur le plan culturel qu'affectif. L'isolement conduit à la xénophobie et au racisme c'est-à-dire à une conception étroite et pauvre de la vie".

Parmi les témoignages enfin, le cas de ceux et de celles qui vivent le mariage mixte (La Presse, 12/1/63), Une enseignante française, mariée à un Tunisien estime qu'un mariage fondé sur un amour réciproque a beaucoup plus de chances d'être heureux et durable qu'un mariage basé sur des ententes familiales et des marchandages. Une Tunisienne de mère espagnole pense que les propos de Mme Radhia Haddad sont injustes. La femme d'un haut fonctionnaire, étrangère, a deux enfants bilingues : la motion, dit-elle, rappelle les conceptions nazies sur la pureté de la race. Une Française, mariée également à un Tunisien, affirme que le mariage ne constitue pas un problème ; elle rafraîchir en outre toutes les mémoires en disant qu'une Française était la seule compagne de Bourguiba durant la lutte pour l'indépendance. Une autre Française, mariée avec un militant du Néo-Destour, croit que son mariage est de loin le plus réussi en comparaison de ceux de ses frères, sœurs, cousins et oncles. Les questions de patrie, religion, coutumes, traditions, familles peuvent être résolues avec "beaucoup d'amour, de compréhension réciproque, de concessions mutuelles". Elle déclare avoir toujours jeûné durant le ramadan. Quant aux enfants, ce n'est pas crucial : "ils reçoivent une double éducation, une musulmane côté paternel, une autre européenne côté maternel. Notre ambassadeur aux Etats-Unis, fils de notre cher Président en est un témoignage réel". Une étrangère, mariée depuis sept ans avec un Tunisien dit connaître plusieurs ménages mixtes bien assortis ; elle-même a adopté son nouveau pays de tout son cœur.

³ Voir en appendice le témoignage de Jamila.

Un médecin tunisien, marié à une étrangère, écrit que la motion "vexe, humilie, repousse ces femmes qui ne sont plus étrangères et qui ne demandent qu'à s'intégrer davantage à une nation pour laquelle mourront peut-être leurs enfants qui sont aussi Tunisiens que les enfants de Mme Radhia Haddad". Un autre ironise en souhaitant qu'une lacune soit comblée sous la forme d'une motion d'encouragement aux jeunes filles pour qu'elles se marient à des étrangers surtout "racés" et de bonne souche, afin de créer un peuple fort, sain et racé! Il suffira que les étrangers ainsi sélectionnés épousent la nationalité tunisienne...

2° POUR LA MOTION

Dès le 2 janvier, un Tunisien M. Khemiri Mohamed, publiait une lettre où il développait en trois points ce que lui inspirait la motion : les héros de l'indépendance en Afrique sont mariés à des étrangères, le mariage mixte est un facteur de rapprochement entre les peuples. Le jour où les jeunes filles tunisiennes seront assez éduquées, les Tunisiens se marieront avec elles. De divers côtés, on lui répondit aussitôt. "Je félicite chaleureusement l'U.N.F.T, " écrit un jeune de 18 ans (10/1/63), qui réfute ensuite les raisons de M. Khemiri. Dans une émission à Radio Tunis, une animatrice reprend les mêmes arguments un par un, défendant la motion, "dictée par des considérations d'intérêt national, de regroupement des forces vives d'une nation à un moment essentiel de son existence". Elle considère la lettre de M. Khemiri comme une "boutade de collégien attardé" : "... Il ne vous appartient pas de saper les fondements de votre pays en écrasant vos compagnes de sarcasmes injustifiés. La femme tunisienne ne vous semble pas à votre hauteur, encore qu'elle a largement prouvé qu'elle savait être à la hauteur de tous les sacrifices et de tous les renoncements, mais passons, il ne vous reste donc qu'à l'élever jusqu'à vous et à œuvrer pour son éducation". Un jeune Tunisien (29 ans), chef d'un service technique de l'État (11/1/63), au nom de diverses considérations plus ou moins valables condamne les mariages mixtes ; il ajoute toutefois : "... Avec tout le sérieux d'un jeune homme réaliste à cent pour cent et qui voit clair devant ses yeux, j'apprécie les mariages mixtes heureux et réussis, mais, malheureusement, rares, qui parfois font hurler d'envie ces mêmes maris jaloux de leur honneur et de leur patrie". Un étudiant à Paris écrit que le Maghreb a "besoin d'une société cohérente", que le mariage est un acte social incompatible avec tout égoïsme ou pseudo liberté".

Un fonctionnaire au secrétariat du Plan et aux Finances, célibataire, 30 ans, développe longuement son idée : "Il s'agit d'un problème d'ordre humain et national" (11/1/63). L'auteur est contre le mariage mixte, ceci est le fruit d'un long débat intérieur car il a été tenté par ce mariage. Il n'approuve pas tous les arguments de ceux qui sont contre : des Tunisiens mariés à des étrangères peuvent en effet collaborer au progrès de leur pays, c'est aussi un facteur de rapprochement des peuples, enfin le jeune homme se débarrasse ainsi des traditions idiotes et de grosses dépenses matérielles. Le problème n'est pas d'ordre politique et social, selon ce correspondant ; il est plus profond. Un mariage demande une communion complète, implique une identité de deux personnalités, une communication de deux êtres, un échange total. "Ces conditions, dit-il, ou plutôt ces caractéristiques d'un mariage qui se veut réussi, qui tend à former un foyer stable, heureux, ne sont pas réalisables dans un mariage mixte. C'est qu'un être humain est un tout, conscient et inconscient, un monde fait de raison, de traditions, d'innombrables subtilités héritées du passé et de la collectivité à laquelle il appartient, et nées du milieu physique et social dans lequel il vit. Donc un Tunisien et une étrangère, venant de deux mondes différents, garderont chacun au fond de lui-même, une partie à part dans laquelle le conjoint ne pénétrera jamais, une partie à part d'où naissent des sentiments, des émotions que l'autre ne connaîtra qu'à un faible degré au cas où il les partagerait jamais. Soyons plus concrets : toi jeune tunisien, quels souvenirs, quelles émotions réveille en toi le son de cloche de la nuit de Noël ? Et toi, étrangère mariée à un Tunisien, que ressens-tu les nuits de ramadan, ou le jour de l'Aïd ? Face à ces deux situations existe-t-il entre vous deux, une harmonie de pensées ? Une égale sensation?"

Ce correspondant met l'accent sur des aspects psychologiques souvent signalés par M. Memmi, par exemple, dans ses analyses de la condition du Juif en milieu non juif. En tout cas, la seule tristesse, le déchirement profond du conjoint chrétien devrait être précisément en dernière limite de ne pouvoir communier dans la même Foi.

* * *

Dans ce genre d'enquêtes, il arrive souvent qu'on obtient autant de réponses différentes que de personnes interrogées ; le problème varie en effet selon les individus. Certaines constantes se remarquent toutefois. Il est certain que les journaux cités ici ont publié surtout des réponses favorables au mariage mixte. Mais peut-être les positions négatives étaient-elles moins nombreuses. Notons, de toute façon, l'insistance de beaucoup pour que ce problème demeure une question purement privée,

relevant de chaque personne sans que des lois officielles ou quelque autorité extérieure viennent le réglementer. Comme l'écrivait une Algérienne (Jeune Afrique, 4-10/3/63), "Les femmes Tunisiennes ont fait du mariage mixte un problème d'État. Il serait temps que l'on songe aux solutions moins ridicules, au lieu de s'affoler lorsque nos compatriotes épousent des étrangers, c'est humiliant".

Un correspondant estimait aussi dans "Faïza" (n° 24, avril 1962) que le mariage mixte devait cesser d'être un problème sociologique et de statistiques pour devenir un cas d'espèce à une affaire purement personnelle. Il doit cesser d'être un problème pour la société. Certes, nous constatons un décalage entre les niveaux d'évolution des garçons et des filles ; d'autre part les frais exorbitants de la dot sont lourds à porter. Le jeune tunisien, non formé à la responsabilité personnelle, adopte alors une conduite de "fuite" réglant des cas individuels. Inutile de faire évoluer les filles : "je prends ta sœur, ne touche pas à la mienne". Mariage mixte à sens unique, qui est, du reste, bien dans la ligne du droit musulman, de surcroît. "Il faut sortir du Moyen-Age et être logique, notait le même auteur. Il est pénible de voir des bacheliers et des licenciés avoir des attitudes ou une mentalité de garçon boucher de Sicile ou de cow-boy".

De toute façon, un pays qui a accepté la Charte et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de l'O. N. U, devrait reconnaître pour chaque personne le droit au mariage sans entrave de race et de nationalité comme aussi le droit d'avoir une nationalité et d'en changer, une religion et d'en changer.

TEMOIGNAGE

(Extrait de "Jeune Afrique", n° 120, 4-10 février 1963, pp. 26-27)

"Je suis en quelque sorte l'objet du délit, dit Jamila (17 ans). Si mon père est Tunisien, ma mère est Française". Elle est en classe de philo., Tunisienne et musulmane. Elle dit s'être posée, très tôt, des questions.

"... Mes difficultés ont commencé à l'école franco-arabe. L'école primaire ! Je m'en souviens comme d'un véritable cauchemar. Je sentais autour de moi une animosité générale - parfois inexprimée, comme celle de mes maîtresses françaises, qui (je l'ai compris plus tard) en voulaient à ma mère d'avoir épousé un Tunisien. Mais le plus souvent cette hostilité se traduisait par toutes sortes de brimades. "Sale Française", me murmuraient les gamines. "Kofar", "ta mère est chrétienne, elle ira en enfer". Moi je disais : "Non, ma mère ne va pas en enfer !". Cela me semblait trop injuste, à la fin, trop révoltant. Je voyais approcher le ramadan avec une sorte de terreur. Je savais que tous les jours j'entendrai les mêmes questions : "Et tes parents, ils font le ramadan ? Et ta mère, elle jeûne ?".

Le pire, c'étaient mes relations avec les professeurs d'arabe. Je suivais les cours d'arabe et j'apprenais le Coran comme toutes les autres filles. Mais avec moi, les maîtres d'arabe se montraient le plus souvent, comment dire ? Impossibles, méchants, quoi. Je me souviens de l'un d'eux, particulièrement. Un jour, j'avais 7 ans, il me fait venir et il me demande à brûle pourpoint : "Comment te représentes-tu Dieu ? "Je ne bronche pas. Il reste là longtemps, à me regarder avec des yeux... des yeux mauvais, "Es-tu chrétienne ? Sais-tu que tu marches sur un fil et que tu iras en enfer comme ta mère?" Je n'en pouvais plus. Et en même temps je pensais : "Ce n'est pas à moi qu'il en veut. Il fait retomber sa haine de la France sur moi, il doit s'imaginer être un bon patriote en m'humiliant. Mais je ne serai pas comme lui. Je ne répondrai rien... "

"... Dès que j'ai pu penser, je me suis interrogée sur l'existence de Dieu. Qu'est-ce que Dieu ? Et la religion ? Je me demandais rien à personne, et personne à la maison ne m'influçait. Je réfléchissais toute seule. J'ai d'abord cru que toutes les religions étaient profondément injustes, que ces distinctions entre ceux qui vont en enfer et ceux qui vont au paradis parce qu'ils croient en un Dieu ou en un autre Dieu, tout cela était absurde. Et puis, à la longue, j'ai compris que la religion ce n'est pas aussi étroit. Simplement, les hommes l'ont trop chargée de leurs petites mesquineries à eux. Quand je suis arrivée à cette conclusion, j'avais alors 13 ou 14 ans. Je me suis sentie beaucoup plus sereine. Tout ce qu'on pouvait me dire ne me touchait plus.

Parallèlement mes rapports avec les autres s'étaient aussi améliorés. Mes camarades de classe, dans le secondaire, commençaient à se dégager un peu des influences familiales, des modes de pensée traditionalistes. Elles étaient devenues moins racistes et plus amicales. Moi aussi, j'avais changé, j'avais surmonté l'antipathie instinctive que les maîtres d'arabe m'inspiraient à l'école primaire. J'avais

choisi même la section sadikienne et je ressentais beaucoup l'enrichissement que m'apportait cette double culture.

Aujourd'hui, quand j'établis mon bilan, je le trouve positif. J'ai mûri plus tôt peut-être, j'ai souffert quelquefois mais je ne le regrette pas, au contraire. Et puis, cette situation difficile qui est la mienne m'a aussi apporté autre chose : j'essaie toujours, d'abord, de comprendre les autres. Comprendre, c'est très important. Pas par bonté ou pour le plaisir, gratuitement. Non, mais, voyez-vous ? comprendre la haine, la "démonter", l'analyser, c'est en quelque sorte l'exorciser et la réduire à ce qu'elle est en réalité : peu de chose.

... Je crois que maintenant j'ai franchi un cap difficile. La preuve : Je n'éprouve vraiment aucune rancune. Et si un sentiment m'est étranger, c'est bien le racisme. Je me sens incapable de juger quelqu'un en fonction de son "étiquette".



| |
|--|
| S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74 |
|--|